



VILLE DE
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
...ma vie, ma ville !

PROCÈS VERBAL – 15 JUIN 2010

CONSEIL MUNICIPAL

Le 16 juin 2010

À une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, tenue dans la salle du conseil, située au 50, rue Saint-Joseph, le 15 juin 2010 à dix-neuf heure trente (19h30), et suivant les formalités prescrites par cette corporation, à laquelle étaient présents:

Messieurs les conseillers: Michel Charrette, Sylvain Marinier, Grant MacKenzie, Yvan Chen et Jean- Léo Legault, madame la conseillère Lise Gaudreau-Régimbald, sous la présidence de son honneur le maire Denis Chalifoux.

Étaient également présents: messieurs Benoit Fugère, greffier et Vincent Langevin, greffier-adjoint.

Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Le maire Denis Chalifoux souhaite la bienvenue aux citoyens dans l'assistance et procède à l'ouverture de la séance

2010-06-345

Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE

les membres du conseil ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

ATTENDU QUE

les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2010-06-346

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 18 mai et de la séance extraordinaires du 1^{er} juin 2010

ATTENDU QUE

le greffier a remis une copie de ces procès-verbaux, au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être approuvés et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 18 mai et de la séance extraordinaire du 1^{er} juin 2010.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

AGGLOMÉRATION

2010-06-347

Place Lagny – Installation de grillage sur la scène extérieure- Fonds de parc d'agglomération

ATTENDU QUE

l'installation d'une porte grillagée extérieure sur la scène de la Place Lagny permettra de diminuer les coûts de montage/démontage des spectacles;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise:

- ❖ l'installation d'une porte grillagée extérieure sur la scène de la Place Lagny;
- ❖ le trésorier à effectuer cette dépense, pour un montant maximum de 15 000 \$, qui sera financée par le fonds de parc d'agglomération, et imputée au poste budgétaire numéro 1-47-000-72-927.

ADOPTÉE

2010-06-348

Cour municipale commune de Sainte-Agathe-des-Monts – Adhésion des municipalités de Lac-Saguay, Lac-du-Cerf et Lac-des-Écorces

ATTENDU QUE

les municipalités de Lac-Saguay, Lac-du-Cerf et Lac-des-Écorces ont manifesté leur intention d'adhérer à l'entente concernant la cour municipale commune de Sainte-Agathe-des-Monts ;

ATTENDU QUE

l'entente ci-haut mentionnée oblige toutes les municipalités à autoriser cette adhésion par résolution de leur Conseil municipal;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Michel Charette, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte l'adhésion des municipalités de « Lac-Saguay, Lac-du-Cerf et Lac-des-Écorces » à l'entente concernant la Cour municipale commune de Sainte-Agathe-des-Monts.

ADOPTÉE

2010-06-349

Transport Adapté & Collectif des Laurentides – Protocole d'entente

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts signifie au TA&CL qu'il accepte le renouvellement du protocole d'entente pour l'année 2010 aux conditions telles qu'énoncées au protocole d'entente avec les modifications apportées au plan de transport d'origine.

QUE le greffier soit autorisé à signer les documents nécessaires à cette fin.

QUE le conseil mandate monsieur Grant MacKenzie, conseiller, à titre de représentant au comité d'administration et monsieur Yvan Chen, conseiller, à titre de substitut.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION

2010-06-350

Activités de la Chambre de commerce Sainte-Agathe-des-Monts / été 2010 – Exposition de voitures anciennes

ATTENDU QUE

La Chambre de commerce Sainte-Agathe-des-Monts souhaite organiser une exposition de voitures anciennes au centre-ville le 10 juillet 2010

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, dans le cadre de l'exposition de voitures anciennes le 10 juillet 2010, autorise:

- la fermeture de la rue Saint-Vincent entre la rue Principale et Préfontaine le 10 juillet entre 00h01h et 19h;
- la fermeture de la rue Tour du Lac entre la rue St-Vincent et St-Louis le 10 juillet entre 00h01h et 19h;
- la fermeture de la rue St-Donat entre la rue St-Antoine et la rue St-Vincent le 10 juillet entre 00h01h et 19h;
- la fermeture de la rue Saint-Louis entre la rue Principale et la rue Tour du Lac le 10 juillet entre 00h01h et 19h;

(en cas de pluie, l'activité est reportée au 11 juillet 2010).

ADOPTÉE

2010-06-351

Nomination au conseil d'administration du Parc des Campeurs

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la nomination de monsieur Gilles Daoust en remplacement de monsieur Yves Ladouceur, au sein du conseil d'administration du Parc des Campeurs.

ADOPTÉE

2010-06-352

Inscription au Programme Rénovation Québec (PRQ) – Programme AccèsLogis Québec – Projet le Versant d'Or

ATTENDU

la volonté de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts de participer à la création de logements sociaux sur son territoire;

ATTENDU QUE

la Ville appuie l'organisme «Le Versant d'Or» dans son projet de construction de 24 unités de logement dans le cadre du programme AccèsLogis Québec et que la Ville désire bonifier ce programme;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, dans le cadre du projet de construction de 24 unités de logement par l'organisme «Le Versant d'Or»:

- ❖ accepte d'investir un montant d'argent équivalent à celui de la Société d'Habitation du Québec (SHQ), soit 25 000\$;
- ❖ demande l'adhésion de la Ville au Programme Rénovation Québec;
- ❖ s'engage à signer l'entente requise avec la SHQ dans le cadre du Programme Rénovation Québec.

ADOPTÉE

2010-06-353

Projet sentiers inter village - Résultat de l'appel d'offres et adjudication conditionnelle de mandat suite à l'approbation du projet de pacte rural régional

ATTENDU QU'

afin de constituer un levier économique plus profitable, la MRC des Laurentides regroupant 20 municipalités, trois secteurs ont été définis pour les projets régionaux, et la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts fait partie du secteur sud qui comprend les municipalités de Ivry-sur-le-Lac, Lantier, Sainte-Agathe-des-Monts, Sainte-Lucie-des-Laurentides, Val-David, Val-des-Lacs et Val-Morin ;

ATTENDU QUE

suite à un exercice de concertation auprès des acteurs du milieu et en tenant compte que notre MRC est désignée « *destination touristique de calibre internationale* », la demande de produit touristique complémentaire se fait ressentir :

- le secteur sud comprend près de la moitié de la population totale du territoire de la MRC, et s'est entendu pour l'implantation d'un parcours en boucle de randonnée pédestre reliant toutes les villes et villages entres eux ;

Ce, dans le but de :

- relier les attraits ainsi que les équipements récréotouristiques des municipalités par un axe de sentier régional destiné aux visiteurs, villégiateurs et résidents permanents ;
- favoriser les activités familiales ;
- contribuer à la vitalité économique régionale ;
- améliorer la qualité de vie de ses résidents et attirer de nouveaux visiteurs sur son territoire ;

ATTENDU QUE

le projet s'inspire du *Plan directeur des sentiers non motorisés de la MRC des Laurentides* élaboré par « Loisirs Laurentides », ainsi que des priorités des planifications des réseaux récréatifs élaborés à l'intérieur du *Schéma d'aménagement de la MRC des Laurentides*, (voir section 6.4 du schéma révisé) ;

ATTENDU QUE

suite à la résolution numéro 2009-08-522, adoptée à la séance du 17 août 2009, la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts agit en tant que responsable à la réalisation de ce projet régional ;

ATTENDU QUE

La Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de 3 firmes pour la réalisation de la phase 2 et qu'après analyse, seule la firme Horizon Multiressources s'est qualifiée ;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, pour la réalisation de ces travaux :

- accepte de verser un montant maximal de 89 967.75 \$, taxes nettes, réparti comme suit :
 - ❖ 50 % payable par le pacte rural et,
 - ❖ 50 % payable par les municipalités participantes.
- donne un mandat à la compagnie « Horizon Multi-ressources » pour la réalisation de la phase 2, selon le montant pré autorisé, conditionnellement à l'acceptation de la subvention versée dans le cadre du pacte rural par la MRC des Laurentides,.

QUE les municipalités participantes soient facturées au prorata de la richesse foncière uniformisée (RFU), le tout tel que plus amplement décrit dans la résolution numéro 2009-08-522.

QUE le conseil municipal autorise le directeur général-adjoint et greffier, monsieur Benoit Fugère, à signer le contrat pour et au nom de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense, qui sera imputée au poste budgétaire numéro 51-499-40-913.

ADOPTÉE

TRÉSORERIE

2010-06-354

Comptes payés – Mai 2010

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts approuve les comptes déjà payés du mois de mai 2010, au montant de 1 122 601.65 \$.

ADOPTÉE

2010-06-355

Dépôt du certificat du trésorier – Disponibilité de crédits

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts approuve le dépôt du certificat du trésorier numéro CT-2010-05 – Disponibilité de crédits.

ADOPTÉE

2010-06-356

Dépôt du rapport budgétaire

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts approuve le dépôt du rapport budgétaire du mois de mai 2010.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

2010-06-357

Adoption du second projet de règlement numéro 2010-U53-5 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 afin de modifier les usages autorisés dans la zone Ca-943

ATTENDU QUE

le conseil municipal entend modifier le règlement de zonage numéro 2009-U53 afin de permettre l'usage additionnel de service professionnel à un usage de laboratoire d'analyse dans la zone Ca-943;

ATTENDU QUE

les dispositions du présent règlement sont conformes aux objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QU'

une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 2010-U53-5 s'est tenue le 15 juin 2010 à 19 h, à la salle publique du conseil et que les personnes présentes ont été entendues;

ATTENDU QU'

avis de motion a été donné lors de la séance spéciale du 1^{er} juin 2010 et que tous les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu le projet de règlement avec l'avis de motion du 1^{er} juin 2010, l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts adopte le second projet de règlement numéro 2010-U53-5 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 afin de modifier les usages autorisés dans la zone Ca-943.

ADOPTÉE

2010-06-358

Adoption du projet de règlement numéro 2010-U53-6 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 afin de modifier le nombre de cases de stationnement requis dans la zone Cm-119

ATTENDU QUE

le conseil municipal a adopté le règlement de zonage numéro 2009-U53 afin de remplacer le règlement de zonage numéro 2002-U23 du secteur Centre-Sud et le règlement de zonage numéro 90-12 du secteur Nord ;

ATTENDU QUE

le conseil municipal entend modifier le règlement de zonage numéro 2009-U53 afin de procéder à des ajustements suite à la refonte réglementaire ;

ATTENDU QUE

les dispositions du présent règlement sont conformes aux objectifs du plan d'urbanisme;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts adopte le projet de règlement numéro 2010-U53-6 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 afin de modifier le nombre de cases de stationnement requis dans la zone Cm-119.

ADOPTÉE

2010-06-359

Adoption du projet de règlement numéro 2010-U53-7 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 afin de modifier le nombre de cases de stationnement requis dans les zones Cv ou Cm

ATTENDU QUE

le conseil municipal a adopté le règlement de zonage numéro 2009-U53 afin de remplacer le règlement de zonage numéro 2002-U23 du secteur Centre-Sud et le règlement de zonage numéro 90-12 du secteur Nord ;

ATTENDU QUE

le conseil municipal entend modifier le règlement de zonage numéro 2009-U53 afin de procéder à des ajustements suite à la refonte réglementaire ;

ATTENDU QUE

les dispositions du présent règlement sont conformes aux objectifs du plan d'urbanisme;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts adopte le projet de règlement numéro 2010-U53-7 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 afin de modifier le nombre de cases de stationnement requis dans les zones Cv ou Cm.

ADOPTÉE

2010-06-360

Adoption du projet de règlement numéro 2010-U54-1 modifiant le règlement de lotissement numéro 2009-U54 afin de modifier une disposition relative aux rues en « cul-de-sac »

ATTENDU QUE

le conseil municipal a adopté le règlement de lotissement numéro 2009-U54 afin de remplacer le règlement de lotissement numéro 2002-U24 du secteur Centre-Sud et le règlement de lotissement numéro 90-13 du secteur Nord ;

ATTENDU QUE

le conseil municipal entend modifier le règlement de lotissement numéro 2009-U54 afin de procéder à des ajustements suite à la refonte réglementaire ;

ATTENDU QUE

les dispositions du présent règlement sont conformes aux objectifs du plan d'urbanisme ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts adopte le projet de règlement numéro 2010-U54-1 modifiant le règlement de lotissement numéro 2009-U54 afin de modifier une disposition relative aux rues en « cul-de-sac ».

ADOPTÉE

2010-06-361

Adoption du projet de règlement numéro 2010-U56-1 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2009-U56

ATTENDU QUE

le conseil municipal a adopté le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2009-U56 afin de remplacer le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration

architecturale numéro 2002-U26 du secteur Centre-Sud et les règlements de PIIA numéro 2000-11, 2000-18, 2003-U47, 2004-U46-1 et 2004-U48 du secteur Nord ;

ATTENDU QUE

le conseil municipal entend modifier le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2009-U56 afin de procéder à des ajustements suite à la refonte réglementaire ;

ATTENDU QUE

les dispositions du présent règlement sont conformes aux objectifs du plan d'urbanisme ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts adopte le projet de règlement numéro 2010-U56-1 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2009-U56.

ADOPTÉE

Avis de motion

Règlement numéro 2010-U54-1 modifiant le règlement de lotissement numéro 2009-U54 afin de modifier une disposition relative aux rues en « cul-de-sac »

Je, Yvan Chen, conseiller, donne avis de motion que je présenterai ou il sera présenté, à une séance ultérieure, le règlement numéro 2010-U54-1 modifiant le règlement de lotissement numéro 2009-U54 afin de modifier une disposition relative aux rues en « cul-de-sac » .

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le greffier de la lecture du règlement 2010-U54-1, une copie du règlement est remise aux membres du conseil présents.

Avis de motion

Règlement numéro 2010-U56-1 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2009-U56

Je, Yvan Chen, conseiller, donne avis de motion que je présenterai ou il sera présenté, à une séance ultérieure, le règlement numéro 2010-U56-1 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2009-U56.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le greffier de la lecture du règlement 2010-U56-1, une copie du règlement est remise aux membres du conseil présents.

Avis de motion

Règlement numéro 2010-EA-173 décrétant une dépense et un emprunt d'un montant de 19 500 000 \$ pour défrayer les coûts des travaux de mise aux normes de l'alimentation en eau potable de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts

Je, Jean-Léo Legault, conseiller, donne avis de motion que je présenterai ou il sera présenté, à une séance ultérieure, le règlement numéro 2010-EA-173 décrétant une dépense et un emprunt d'un montant de 19 500 000 \$ pour défrayer les coûts des travaux de mise aux normes de l'alimentation en eau potable de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le greffier de la lecture du règlement 2010-EA-173, une copie du règlement est remise aux membres du conseil présents.

2010-06-362

Adoption du règlement numéro 2010-T-170 décrétant une augmentation du fonds de roulement de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts

ATTENDU QUE

la Ville peut augmenter son fonds de roulement.

ATTENDU QUE

un avis de motion a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil du 1^{er} juin 2010;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts adopte le règlement numéro 2010-T-170 décrétant une augmentation du fonds de roulement de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts.

ADOPTÉE

2010-06-363

Adoption du projet de règlement numéro 2010-U53-8 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53

ATTENDU QUE

le conseil municipal entend modifier le règlement de zonage numéro 2009-U53 afin:

- de remplacer les dispositions de l'article 7.10 « *Agrandissement d'une construction occupée par un usage dérogatoire* »;
- de modifier une disposition spécifique relativement à l'article 8.3.6 « *Logement au sous-sol* »;
- de modifier certaines des dispositions spécifiques touchant l'article 9.2.6 « *Piscine* »;
- de modifier les exigences normatives de l'article 12.1.9 « *Aménagement et tenue des aires de stationnement* »;
- d'augmenter la largeur d'une case de stationnement exigée à l'article 12.1.16 « *Dimension des cases de stationnement utilisées par les personnes handicapées physiquement* ».

ATTENDU QUE

les dispositions du présent règlement sont conformes aux objectifs du plan d'urbanisme;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts adopte le projet de règlement numéro 2010-U53-8 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53.

ADOPTÉE

RESSOURCES HUMAINES

2010-06-364

Embauche de personnel temporaire – Services administratifs

ATTENDU QUE

le conseil municipal a adopté une résolution déléguant au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé temporaire qui n'est pas un cadre et prévoit dans un tel cas que la liste des personnes engagées soit déposée lors de la séance du conseil qui suit leur engagement;

Il est proposé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts conformément à la résolution numéro 2008-03-092, entérine l'embauche de monsieur

David Gascon à titre d'employé temporaire pour suppléer au surcroît de travail et effectuer les remplacements du personnel des Services administratifs, à compter du 17 mai 2010, le tout selon les besoins du Service.

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS - HYGIÈNE

2010-06-365

Adjudication de contrat – Location-achat d'une camionnette de services pour le service de l'hygiène du milieu

ATTENDU QUE

la Ville a procédé à l'appel d'offres TP-2010-019;

ATTENDU QUE

la Ville a reçu une proposition conforme;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu aux voix, Michel Charette votant contre :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, sur la recommandation du directeur des travaux publics, accepte la soumission de Desrosiers Ford inc. et procède à l'acquisition, pour le service de l'hygiène du milieu, d'une camionnette 2010, de marque et modèle Ford Ranger 4 roues motrices avec transmission automatique répondant aux exigences du devis inclus à l'appel d'offres TP-2010-019.

QUE cette dépense en immobilisation soit financée par «Desjardins Centre financier aux entreprises Laurentides» pour un montant de 21 000 \$ et que les taxes nettes, au montant de 1 653.75 \$ par le fonds d'administration au poste budgétaire 03-310-45-724.

QUE la répartition des mensualités au montant de 403.07 \$, avec des frais de 197 \$ pour la mise en place de ce crédit, soit imputée aux postes budgétaires suivants :

- Capital : 03-210-00-813 - 50%
- 03-210-00-814 - 50%

- Intérêts : 02-921-21-843 - 50%
- 02-921-21-844 - 50%

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer les transferts budgétaires nécessaires.

QUE le directeur des travaux publics ou le trésorier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet à la présente.

ADOPTÉE

2010-06-366

Mezzanine au garage municipal – Mandat à GENIVAR – Fonds de roulement

ATTENDU QUE

le conseil a retenu un projet pour la construction d'une mezzanine au garage municipal pour gagner de l'espace pour les souffleuses à neige;

ATTENDU QUE

la Ville a reçu deux propositions conformes;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil de Sainte-Agathe-des-Monts mandate les ingénieurs-conseils « GENIVAR » pour la conception, réalisation des croquis, du devis, des documents pour appel d'offres et pour la certification de la mezzanine, conformément à son offre de services professionnels du 16 avril 2010.

QUE cette dépense, au montant de 6 350 \$, taxes en sus, soit imputée au poste budgétaire 1-43-000-40-727, qui sera financée par le fonds de roulement.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

2010-06-367

Réfection et mises aux normes du Centre Sportif - Adjudication de contrat - Appel d'offres numéro SL-2010-005 - Système de sonorisation

ATTENDU QUE

dans le cadre des travaux de réfection et de mises aux normes du Centre Sportif Aréna et piscine, la Ville a procédé à un appel d'offres pour le remplacement du système de sonorisation;

ATTENDU QUE

la Ville a reçu 3 soumissions conformes;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Michel Charette, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, sur la recommandation du directeur du Service des Loisirs et des Sports, monsieur Michel Jarry, accorde à la compagnie «Solotech», un contrat, pour l'acquisition et les travaux d'installation d'un système de sonorisation au Centre Sportif, conformément à leur soumission datée du 1^{er} avril 2010, suite à l'appel d'offres SL-2010-005.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense au montant de 30 687.50\$, taxes en sus, qui sera imputée au règlement d'emprunt numéro 2010-AGEM-025.

ADOPTÉE

2010-06-368

Service de calèche tirée par des chevaux – Autorisation et entente

ATTENDU QU'

une demande d'autorisation pour circuler avec une calèche tirée par des chevaux dans les rues de Sainte-Agathe-des-Monts a été formulée par monsieur Simon Vaillancourt et monsieur Maxime Vaillancourt ;

ATTENDU QUE

l'article 14 du règlement numéro 2005-SQ-35-1, stipule que :

« Nul ne peut circuler à cheval ou avec un véhicule à traction animale sur un trottoir, dans un parc municipal ou un espace vert municipal identifié comme tel à l'Annexe « E » de quelle que nature que ce soit, propriété de la municipalité, sauf autorisation du conseil à cet effet. »

Il est proposé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la demande de messieurs Simon et Maxime Vaillancourt, pour l'utilisation, des rues de la ville, afin d'offrir un service de calèche tirée par des chevaux, aux conditions énumérées en annexe, pour la période du 11 juin au 11 octobre 2010.

QUE le conseil municipal accepte de fournir deux places de stationnement, face au village des monts pendant les heures d'activités de ladite calèche et autorise l'installation de la signalisation nécessaire à cette fin.

ANNEXE:

HORAIRE DE SERVICE DE CALÈCHE:

- ❖ 11 juin au 6 septembre :
 - Les vendredis, de 16h à 23h
 - Samedis, de 14h à 23h
 - Dimanches, de 14h à 23h
 - Du lundi au Jeudi, de 18h à 23h (au choix de demandeur)

- ❖ 11 septembre au 11 octobre :
 - Samedi et dimanche 14h à 23h

CONDITIONS À RESPECTER PAR LE DEMANDEUR:

1. le propriétaire des chevaux devra fournir une preuve d'assurances responsabilité de 2 millions et que la ville soit identifiée à titre d'assurée additionnelle.
2. le demandeur devra fournir l'assentiment de la Sureté du Québec.
3. le propriétaire des chevaux devra fournir, la 1^{ière} semaine de juillet et la 1^{ière} semaine du mois d'août, un certificat de bonne santé des chevaux, émis par un vétérinaire.
4. le demandeur devra se conformer au code de la route et avoir les équipements suivants sur la calèche :
 - des fanaux de chaque côté;
 - une lumière en dessous et une lumière au dessus de la calèche;
 - deux lumières rouges à l'arrière allumées en permanence;
 - un triangle réflecteur à l'arrière de la calèche;
 - une bande réflectrice le long des essieux;
 - les chevaux devront porter une couche afin de maintenir la propreté de la voie publique et récupérer les excréments.

TRAJET :

- ❖ Départ : Face au Village des Monts sur la rue Principale
- ❖ Droit sur Saint David, gauche sur Saint-Joseph
- ❖ Gauche sur Sainte-Agathe, droite sur Principale
- ❖ Droite sur Saint-Vincent, gauche sur Préfontaine
- ❖ Gauche sur Tour-du-Lac, droite sur Saint-Louis
- ❖ Droite sur Principale vers le quai Alouette
- ❖ Gauche sur Larocque, droite sur Nantel
- ❖ Gauche sur Major, gauche sur Byette
- ❖ Gauche sur Larocque, droite sur Saint-Venant
- ❖ Gauche sur Principale: fin du trajet.

DURÉE DE L'ENTENTE

La présente entente est valide du au 11 juin au 11 octobre 2010, et est renouvelable. Les conditions de son renouvellement seront à renégocier. Au cours de la période de contrat, les parties à l'entente conviennent de se rencontrer régulièrement, et au besoin, de réviser les modalités de fonctionnement de la présente entente afin d'assurer une équité et collaboration pleine et entière entre lesdites parties.

ADOPTÉE

2010-06-369

Service des loisirs - Embauche du personnel saisonnier - autorisation

ATTENDU QUE

le conseil municipal a adopté une résolution déléguant au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé temporaire qui n'est pas un cadre et prévoit dans un tel cas que la liste des personnes engagées soit déposée lors de la séance du Conseil qui suit leur engagement ;

Il est proposé par Michel Charette, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, conformément à la résolution numéro 2008-03-092, entérine l'embauche des employés saisonniers pour la saison du printemps et de l'été 2010, pour le Service des Loisirs et des Sports, dont la liste des noms et des postes attribués apparaît en annexe ci-jointe.

«ANNEXE»

Nom	Prénom	Poste
Dufour	Émilie	Caissière
Lafontaine	Julien	Moniteur
Valade	Valérie	Monitrice
Gamelin	Simon-Pierre	Moniteur
Tremblay-Larue	David	Moniteur
Bruens-Turmel	Alexandra	Moniteur
Duquette-Rivard	Julien	Moniteur
Brunet-Guilbault	Li-Han	Moniteur
Fulker	Christina	Monitrice
Grand-Maison	Charles	Moniteur
Pellerin	Jérémie	Moniteur
Ladouceur-G.	Rosalie	Monitrice

ADOPTÉE

2010-06-370

Ouverture officielle de la synagogue – Fermeture de rue - Modification de la résolution numéro 2010-05-302

ATTENDU QUE

le conseil municipal a adopté une résolution autorisant la fermeture d'une partie de la rue Saint-Henri le 4 juillet 2010 dans le cadre de l'ouverture de la synagogue de la rue Albert;

ATTENDU QUE

la congrégation House of Israël souhaite reporter son activité au 25 juillet 2010;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts modifie la résolution numéro 2010-05-302 et accepte, dans le cadre de l'inauguration officielle de la synagogue située sur la rue Albert, la fermeture de la rue Saint-Henri entre les rues Albert et Saint-Vincent, le 25 juillet 2010 entre 8h et 18h, en lieu et place du 4 juillet.

ADOPTÉE

PLANIFICATION DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

2010-06-371

Rapport d'activité de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts pour le mois de mai 2010

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le dépôt du rapport d'activité pour le mois de mai 2010.

ADOPTÉE

2010-06-372

Autorisation de signature de l'entente avec l'agence de bassin versant Abrinord

ATTENDU QUE

le plan d'action 2009-2013 du bassin versant de la rivière du Nord s'intègre à la planification stratégique 2008-2013 du conseil municipal, au plan d'action environnemental 2008-2011 et à la politique familiale de la Ville.

ATTENDU QUE

l'entente avec l'agence de bassin versant de la rivière du nord «Abrinord » est nécessaire pour assurer la réalisation des actions du plan d'action 2009-2013 du bassin versant de la rivière du Nord.

ATTENDU QUE

la signature de l'entente par le directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement nécessite une autorisation du conseil municipal.

ATTENDU QUE

le conseil municipal considère prioritaire la protection de l'environnement sur son territoire

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise le directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement à signer l'entente, tel que substantiellement présenté, avec l'agence de bassin versant de la rivière du Nord Abrinord dûment représentée par M. Claude Beaulac président de l'organisme.

ADOPTÉE

2010-06-373

Constat d'infraction - Certificat de localisation non remis – 481, chemin Saint-Jean – Matricule 4798-15-0335

ATTENDU QU'

une nouvelle fondation a été érigée pour la construction du nouveau bâtiment;

ATTENDU QU'

un certificat de localisation doit être fourni selon la réglementation;

ATTENDU QUE

le propriétaire a reçu des avis l'informant de l'obligation de fournir un certificat de localisation;

ATTENDU QUE

le propriétaire n'a pas donné suite aux correspondances envoyées par l'inspecteur;

ATTENDU QUE

le conseil municipal entend faire respecter sa réglementation d'urbanisme et municipale;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise l'inspecteur des bâtiments à émettre des constats d'infraction au propriétaire « DRAZIN SHELLEY » de l'immeuble situé au 481 chemin Saint-Jean, portant le matricule 4798-15-0335 pour fournir un certificat de localisation afin de se conformer au règlement d'urbanisme et de zonage et ses amendements.

ADOPTÉE

2010-06-374

Constats d'infraction – 295 chemin Beresford Park «Isolation du Nord » – usage sans certificat d'autorisation – Matricule: 4103-95-6920

ATTENDU QU'

un usage de fourrière est effectué présentement sans certificat d'autorisation sur la propriété visée;

ATTENDU QUE

le propriétaire a reçu plusieurs avis, l'informant de la non conformité de cette situation;

ATTENDU QUE

le propriétaire a été informé de la procédure à suivre pour se conformer et n'a pas effectué les démarches pour se corriger;

ATTENDU QUE

le conseil municipal entend faire respecter sa réglementation d'urbanisme et municipale ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Michel Charette, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise l'inspecteur des bâtiments à émettre des constats d'infraction au propriétaire du 295 chemin Beresford Park portant le matricule 4103-95-6920, « MERCIER DANIEL», afin qu'il se conforme au règlement zonage et ses amendements concernant la disposition sur l'usage.

ADOPTÉE

2010-06-375

Constats d'infraction – 850 chemin Beresford Park – usages non autorisés, entreposage et travaux sans permis – Matricule: 4204-02-3968

ATTENDU QU'

un usage de fourrière et de mécanique automobile sont effectués sans certificat d'autorisation et ne sont pas autorisés présentement au règlement zonage;

ATTENDU QUE

des véhicules, des matériaux, ferrailles et déchets sont présentement entreposés sur le terrain;

ATTENDU QUE

des travaux d'agrandissement du garage ont été effectués sans permis;

ATTENDU QUE

le propriétaire a reçu plusieurs avis, l'informant de la non conformité de cette situation;

ATTENDU QUE

le propriétaire a été informé de la procédure à suivre pour se conformer et n'a pas effectué les démarches pour se corriger;

ATTENDU QUE

le conseil municipal entend faire respecter sa réglementation d'urbanisme et municipale ;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise l'inspecteur des bâtiments à émettre des constats d'infraction au propriétaire du 850 chemin Beresford Park portant le matricule 4204-02-3968, « TURPIN ESTELLE», afin qu'il se conforme au règlement zonage et ses amendements concernant la disposition sur l'usage.

ADOPTÉE

2010-06-376

Constat d'infraction – Nuisances - 471 rue de Tignes – Matricule 4699-53-6401

ATTENDU QUE

de nombreux débris et matériaux divers s'y retrouvent;

ATTENDU QUE

le propriétaire a reçu un avis, l'informant qu'il ne peut entreposer des débris et matériaux divers sur son terrain.

ATTENDU QUE

le site et le bâtiment sont accessibles depuis la voie publique et n'ont pas été nettoyés;

ATTENDU QUE

le propriétaire a reçu un avis, l'informant de la non-conformité du site;

ATTENDU QUE

le propriétaire n'a pas donné suite à la correspondance envoyée par l'inspecteur;

ATTENDU QUE

le propriétaire n'a réalisé aucun travaux correctifs à ce jour;

ATTENDU QUE

le conseil municipal entend faire respecter sa réglementation d'urbanisme et municipale;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise l'inspecteur des bâtiments à émettre des constats d'infraction à la propriétaire «LYONNAIS RICHARD » de l'immeuble situé au 471 rue de Tignes, portant le matricule 4699-53-6401, pour effectuer les travaux nécessaires afin de se conformer au règlement de nuisance et de zonage et ses amendements, concernant l'entretien du bâtiment convenable de l'immeuble et le nettoyage du site.

ADOPTÉE

2010-06-377

Constat d'infraction - Rapport de conformité d'installation sanitaire non remis – 5038, chemin Lendman – Matricule 4002-48-1731

ATTENDU QU '

une nouvelle installation septique a été autorisée en 2007

ATTENDU QU '

un rapport d'inspection produit par un professionnel compétent en la matière doit être déposé une fois les travaux réalisés.

ATTENDU QUE

nous n'avons toujours pas reçu le rapport d'inspection du professionnel compétent en la matière pour l'installation de l'installation septique effectuée en ou vers 2007.

ATTENDU QUE

le propriétaire n'a pas donné suite aux correspondances envoyées par l'inspecteur;

ATTENDU QUE

le conseil municipal entend faire respecter sa réglementation d'urbanisme et municipale;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise l'inspecteur des bâtiments à émettre des constats d'infraction à « GONTOVNICK NORMAN» propriétaire de l'immeuble situé au 5038 chemin Lendman, portant le numéro de matricule: 4002-48-1731. Dans l'objectif d'obtenir le rapport d'inspection pour l'installation septique installée, afin de se conformer au règlement sur l'application et l'administration des règlements d'urbanisme et ses amendements, concernant la construction d'une nouvelle installation septique.

ADOPTÉE

2010-06-378

Constat d'infraction - Contrat d'entretien pour l'installation sanitaire non remis – 4, croissant Athanase-David – Matricule 4299-66-6905

ATTENDU QU'

une installation sanitaire a été érigée;

ATTENDU QU'

un contrat d'entretien doit être fourni selon la réglementation;

ATTENDU QUE

le propriétaire a reçu des avis l'informant de l'obligation de fournir la copie dudit contrat d'entretien;

ATTENDU QUE

le propriétaire n'a pas donné suite aux correspondances envoyées par l'inspecteur;

ATTENDU QUE

le conseil municipal entend faire respecter sa réglementation d'urbanisme et municipale;

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise l'inspecteur des bâtiments à émettre des constats d'infraction au propriétaire « BISSONNETTE BERTRAND» de l'immeuble situé au 4 croissant Athanase-David, portant le matricule 4798-15-0335 pour fournir un contrat d'entretien pour l'installation sanitaire afin de se conformer au règlement d'urbanisme et de zonage et ses amendements.

ADOPTÉE

2010-06-379

Dérogation mineure au 1681, chemin Brunet - Profondeur et frontage d'un lot projeté

1. Requérent : Luc Monette, propriétaire de l'immeuble

2. **Désignation de la propriété concernée** : le lot projeté 46-5 du rang 1 du canton de Morin
3. **Nature et effets** : La dérogation aura pour effet d'autoriser les éléments suivants :
 - un frontage sur rue de 31,03 mètres alors que l'article 17.3.2.1) du règlement de lotissement 2009-U54 prévoit un frontage minimum de 50 mètres ;
 - une profondeur de 46,46 mètres alors que l'article 17.3.2.1) du règlement de lotissement 2009-U54 prévoit une profondeur minimum de 60 mètres.

Le tout tel que montré au plan de cadastre préparé par l'arpenteur-géomètre Jean Godon portant la minute 18 377 en date du 26 avril 2010.

4. **Recommandation du CCU** : Le comité a pris connaissance de la demande et recommande au conseil municipal l'acceptation de cette demande de dérogation mineure.
5. **Consultation publique** : Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

6. Résolution

Il est proposé par Michel Charette, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme d'une demande de dérogation mineure concernant :

- un frontage sur rue de 31,03 mètres,
- une profondeur de 46,46 mètres,

le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la demande formulée.

ADOPTÉE

2010-06-380

Dérogation mineure au 8010, impasse du Mirador - Architecture du bâtiment

1. **Requérant** : Mélodie Cayouette, représentante dûment mandatée par Suzanne Lessard, propriétaire de l'immeuble
2. **Désignation de la propriété concernée** : le lot existant 45-20 du rang 1 du canton de Beresford
3. **Nature et effets** : La dérogation aura pour effet d'autoriser l'élément suivant :
 - la construction d'un bâtiment résidentiel à l'intérieur d'un projet intégré d'habitation dont la façade principale ne fait pas face à la rue alors que l'article 9.1.6 du règlement de zonage numéro 2009-U53 et ses amendements le prévoient.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Jean Godon portant la minute 18 379 en date du 26 avril 2010.

4. **Recommandation du CCU** : Le comité a pris connaissance de la demande et recommande au conseil municipal l'acceptation de cette demande de dérogation mineure.
5. **Consultation publique** : Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

6. Résolution

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme d'une demande de dérogation mineure concernant :

- la construction d'un bâtiment résidentiel à l'intérieur d'un projet intégré d'habitation dont la façade principale ne fait pas face à la rue,

le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la demande formulée.

ADOPTÉE

2010-06-381

Dérogation mineure au 172-176, rue Saint-Vincent - Localisation d'un escalier

1. **Requérant** : Pascal Puzé, propriétaire de l'immeuble
2. **Désignation de la propriété concernée** : le lot existant 13A-28 du rang 4 du canton de Beresford
3. **Nature et effets** : La dérogation aura pour effet d'autoriser l'élément suivant :
 - la reconstruction de l'escalier menant à l'étage à 0,34 mètre de la ligne latérale droite, soit en prolongation du mur latéral droit, alors que l'article 9.6.11 du règlement de zonage 2009-U53 et ses amendements prévoient une distance minimale d'un mètre.

Le tout tel que montré au plan préparé par le propriétaire en date du 3 mai 2010..

4. **Recommandation du CCU** : Le comité a pris connaissance de la demande et recommande au conseil municipal l'acceptation de cette demande de dérogation mineure.
5. **Consultation publique** : Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

6. Résolution

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme d'une demande de dérogation mineure concernant :

- la reconstruction de l'escalier menant à l'étage à 0,34 mètre de la ligne latérale droite, soit en prolongation du mur latéral droit,

le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la demande formulée.

ADOPTÉE

Le maire, Denis Chalifoux se retire de la salle des délibérations et monsieur Jean-Léo Legault, maire suppléant prend sa place.

2010-06-382

Dérogation mineure au 69, rue Préfontaine Est - Localisation d'un escalier

1. **Requérant** : Stéphane Lortie, propriétaire de l'immeuble
2. **Désignation de la propriété concernée** : une partie du lot existant 11A-14 du rang 4 du canton de Beresford
3. **Nature et effets** : La dérogation aura pour effet d'autoriser l'élément suivant :

- la diminution de la distance d'un escalier extérieur donnant accès à l'étage d'un bâtiment à 0 mètre alors que l'article 9.6.11 du règlement de zonage 2009-U53 et ses amendements prévoient un retrait minimal de 1 mètre de la ligne de l'emplacement.

Le tout tel que montré au plan de propriété préparé par l'arpenteur-géomètre Lucien Corbeil portant la minute 7 617 en date du 12 mai 2009.

- 4. Recommandation du CCU :** Le comité a pris connaissance de la demande et recommande au conseil municipal l'acceptation de cette demande de dérogation mineure.
- 5. Consultation publique :** Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

6. Résolution

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Yvan Chen, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme d'une demande de dérogation mineure concernant :

- la diminution de la distance d'un escalier extérieur donnant accès à l'étage d'un bâtiment à 0 mètre,

le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la demande formulée.

ADOPTÉE

Le maire, Denis Chalifoux reprend son siège

2010-06-383

Dérogation mineure au 1341, rue Principale - Stationnement et aménagement extérieur

- 1. Requérent :** 175634 Canada inc., propriétaire de l'immeuble
- 2. Désignation de la propriété concernée :** les lots existants 3-93 du rang 4 et 3-188 du rang 3 du canton de Beresford .
- 3. Nature et effets :** La dérogation aura pour effet d'autoriser les éléments suivants :
 - la diminution à 0 mètre d'une bande devant être constituée d'aménagements paysagers le long de l'emprise de la route 117 alors que l'article 11.1.4 2) du règlement de zonage 2009-U53 et ses amendements prévoient une profondeur minimale de 2,5 mètres;
 - la diminution du nombre d'arbre minimal exigé en cour avant d'un emplacement commercial à 0 alors que l'article 11.1.9 du règlement de zonage 2009-U53 et ses amendements prévoient un minimum de 11 arbres;
 - l'augmentation de la hauteur d'une clôture à 3 mètres en cour latérale d'un emplacement commercial alors que l'article 11.2.3 du règlement de zonage 2009-U53 et ses amendements prévoient une hauteur maximale de 2 mètres ;
 - la diminution de la distance du début de la pente d'une allée d'accès à 0 mètre par rapport à la ligne d'emprise de la rue alors que l'article 12.1.7 du règlement de zonage 2009-U53 et ses amendements prévoient une distance minimale de 1,5 mètre ;
 - le retrait de l'exigence d'une bordure de béton pour une aire de stationnement alors que l'article 12.1.9 8) du règlement de zonage 2009-U53 et ses amendements exigent un tel ouvrage pour toute aire de stationnement de plus de 5 cases;
 - le retrait de l'exigence d'un système de drainage pour une aire de stationnement existante alors que l'article 12.1.9 9) du règlement de zonage 2009-U53 et ses amendements exigent un tel ouvrage pour toute

aire de stationnement d'une superficie de plus de 100 mètres carrés ;

- la diminution des pentes longitudinales et transversales de l'aire de stationnement à 1% alors que l'article 12.1.9 14) du règlement de zonage 2009-U53 et ses amendements prévoient un minimum de 1,5% ;
- l'augmentation des pentes longitudinales et transversales de l'aire de stationnement à 6% alors que l'article 12.1.9 14) du règlement de zonage 2009-U53 et ses amendements prévoient un maximum de 5% ;
- le retrait de l'exigence de la localisation d'un conteneur à déchets à l'intérieur d'un espace de chargement alors que l'article 12.2.6 du règlement de zonage 2009-U53 et ses amendements prévoient que cet accessoire ne doit pas se trouver ailleurs sur le terrain.

Le tout tel que montré au plan de stationnement préparé par l'arpenteur-géomètre Jean Godon portant la minute 18 358 en date du 19 avril 2010.

4. Recommandation du CCU : Le comité a pris connaissance de la demande et recommande au conseil municipal l'acceptation de cette demande de dérogation mineure.

5. Consultation publique : Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

6. Résolution

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme d'une demande de dérogation mineure concernant :

- la diminution à 0 mètre d'une bande devant être constituée d'aménagements paysagers le long de l'emprise de la route 117,
- la diminution du nombre d'arbre minimal exigé en cour avant d'un emplacement commercial à 0,
- l'augmentation de la hauteur d'une clôture à 3 mètres en cour latérale d'un emplacement commercial,
- la diminution de la distance du début de la pente d'une allée d'accès à 0 mètre par rapport à la ligne d'emprise de la rue,
- le retrait de l'exigence d'une bordure de béton pour une aire de stationnement,
- le retrait de l'exigence d'un système de drainage pour une aire de stationnement existante,
- la diminution des pentes longitudinales et transversales de l'aire de stationnement à 1%,
- l'augmentation des pentes longitudinales et transversales de l'aire de stationnement à 6%,
- le retrait de l'exigence de la localisation d'un conteneur à déchets à l'intérieur d'un espace de chargement,

le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la demande formulée.

ADOPTÉE

2010-06-384

Dérogation mineure au 38, rue Corbeil - Logement au sous-sol

- 1. Requéant :** Marianne Quevillon, propriétaire de l'immeuble
- 2. Désignation de la propriété concernée :** le lot existant 11A-254-23 du rang 4 du canton de Beresford
- 3. Nature et effets :** La dérogation aura pour effet d'autoriser l'élément suivant :
 - un logement au sous-sol sur un terrain d'une superficie de 464,5 mètres carrés alors que l'article 8.3.6.7) du règlement de zonage 2009-U53 et ses

amendements prévoient une superficie de terrain minimale de 500 mètres carrés.

4. Recommandation du CCU : Le comité a pris connaissance de la demande et recommande au conseil municipal l'acceptation de cette demande de dérogation mineure.

5. Consultation publique : Monsieur le maire demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Aucun commentaire n'est fait.

6. Résolution

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Jean-Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme d'une demande de dérogation mineure concernant :

- un logement au sous-sol sur un terrain d'une superficie de 464,5 mètres carrés,

le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la demande formulée.

ADOPTÉE

2010-06-385

PIIA au 51, chemin Gillespie – Implantation en montagne – Construction d'une nouvelle habitation unifamiliale isolée – Revêtement extérieur - Modification

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIIA 002 – Implantation en montagne qui consiste en la modification, par rapport à la résolution précédemment adoptée lors de la séance régulière du CCU du 28 janvier 2010, des couleurs du revêtement extérieur pour la nouvelle habitation unifamiliale isolée.

Cette demande est déposée par Martin Monette, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot existant 1-13 du rang 5 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2010-06-386

PIIA au 145, chemin du Lac-des-Sables - Implantation en montagne – Aménagement extérieur

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIIA 002 – Implantation en montagne qui consiste au réaménagement de la cour avant, de l'aire de stationnement ainsi qu'à l'aménagement paysager de l'habitation unifamiliale isolée.

Le tout tel que montré au plan projet préparé par l'architecte paysagiste Isabel Hamel en date de mai 2010.

Cette demande est déposée par Isabel Hamel, représentante dûment mandatée par Benoit Emond, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot existant 20A-1 du rang 3 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2010-06-387

PIIA au 570 rue des Bouleaux - Implantation en montagne – Agrandissement

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation conditionnelle du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIIA 002 – Implantation en montagne qui consiste en l'agrandissement en hauteur du bâtiment principal afin d'y ajouter un deuxième étage, en autant que les exigences suivantes soient respectées :

- les mêmes matériaux et couleurs que le bâtiment existant;
- la plantation de 4 conifères en cour avant d'un diamètre de 5 centimètres à 30 centimètres de hauteur à partir du sol;
- l'aménagement de l'entrée charretière,
- la consolidation du terrain en bordure de la rue.

Cette demande est déposée par Meir Rosner, représentant dûment mandaté par Michael Yehuda Godlman, propriétaire de l'immeuble sis sur les lots existants 1-27 et 2-111 du rang 4 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2010-06-388

PIIA au 189, chemin du Tour-du-Lac - Implantation en montagne – Véranda

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIIA 002 – Implantation en montagne qui consiste en l'ajout d'une véranda 3 saisons en cour arrière de l'habitation principale.

Cette demande est déposée par Lewis Greenberg, propriétaire de l'immeuble sis sur une partie du lot existant 19A du rang 4 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2010-06-389

PIIA au 219, chemin du Tour-du Lac - Implantation en montagne – Agrandissement du bâtiment principal

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIIA 002 – Implantation en montagne qui consiste en l'agrandissement en cour avant du bâtiment principal.

Le tout tel que montré au plan projet préparé par l'arpenteur-géomètre Tristan Séguin portant la minute numéro 176 en date du 23 avril 2010.

Cette demande est déposée par Claude Benoit, représentant dûment mandaté par Alan Isidore Zavalkoff, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot projeté 20B-81 du rang 3 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2010-06-390

PIIA au 1011, chemin Boréal - Implantation en montagne - Nouvelle construction

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIIA 002 – Implantation en montagne qui consiste en la construction d'une habitation unifamiliale isolée à l'intérieur d'un projet intégré d'habitation, en l'aménagement de l'entrée charretière, le nivellement et l'aménagement du site.

Le tout tel que montré au projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Jean Godon portant la minute 18 395 en date du 30 avril 2010.

Cette demande est déposée par Mélodie Cayouette, représentante dûment mandatée par Erick Keith Bonnyman, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot existant 45-14 du rang 1 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2010-06-391

PIIA au 1681, chemin Brunet – Implantation en montagne - Lotissement

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIIA 002 – Implantation en montagne qui consiste en la subdivision d'une partie du lot 46 du rang 11 du Canton de Morin.

Le tout tel que montré au plan de cadastre préparé par l'arpenteur-géomètre Jean Godon portant la minute 18 377 en date du 26 avril 2010.

Cette demande est déposée par Luc Monette, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot projeté 46-5 du rang 11 du canton de Morin.

ADOPTÉE

2010-06-392

PIIA au 8010, impasse du Mirador - Implantation en montagne - Nouvelle construction

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIIA 002 – Implantation en montagne qui consiste en la construction d'une habitation unifamiliale isolée à l'intérieur d'un projet intégré d'habitation, l'aménagement de l'entrée charretière, le nivellement et l'aménagement du site.

Le tout tel que montré au projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Jean Godon portant la minute 18 379 en date du 26 avril 2010.

Cette demande est déposée par Mélodie Cayouette, représentante dûment mandatée par Suzanne Lessard, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot existant 45-20 du rang 1 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2010-06-393 PIIA au 10, chemin des Bois-Francis – Implantation en montagne - Galerie

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation conditionnelle du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIIA 002 – Implantation en montagne qui consiste en la construction d'une galerie à plusieurs niveaux en cour avant du bâtiment principal. en autant que l'exigence suivante soit respectée :

- une teinture ou peinture de la galerie reprenant les couleurs du bâtiment principal.

Cette demande est déposée par Mary-Lee Ménard, propriétaire de l'immeuble sis sur une partie du lot existant 3 du rang 4 du canton de Doncaster.

ADOPTÉE

2010-06-394 PIIA au 101, rue Monique - Implantation en montagne – Nouvelle construction

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation conditionnelle du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIIA 002 – Implantation en montagne qui consiste en la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale, à l'aménagement du site et d'une entrée charretière, en autant que les exigences suivantes soient respectées :

- la pose de barrotins moulurés sur la galerie en façade avant,
- l'ajout de volets décoratifs aux fenêtres
- la conservation d'une bande boisée en cour avant tel qu'indiqué au plan d'implantation.

Le tout tel que montré au plan d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Jean Godon portant la minute 18 409 en date du 4 mai 2010.

Cette demande est déposée par Karl Clément, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot existant 45-77 du rang 5 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2010-06-395 PIIA au 2940, chemin des Geais-Bleus - Implantation en montagne – Nouvelle construction

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation conditionnelle du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIIA 002 – Implantation en montagne qui consiste en la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale isolée, à l'aménagement

du site et d'une entrée charretière, en autant que les exigences suivantes soient respectées :

- l'installation d'une porte d'entrée en façade avant donnant sur la rue des Geais-Bleus avec un petit toit,
- la pose de barrotins moulurés sur la grande galerie ceinturant le bâtiment,
- l'installation d'un revêtement extérieur à l'horizontal plutôt qu'à l'oblique,
- la conservation d'une bande boisée en cour avant d'une profondeur minimum de 2,5 mètres.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Peter Rado portant la minute 13 215 en date du 5 mai 2010.

Cette demande est déposée par Jean-Jacques Guilbon, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot existant 7-12 du rang 4 du canton de Doncaster.

ADOPTÉE

2010-06-396

PIIA au 30, rue Vendette - Implantation en montagne – Aménagement extérieur

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation conditionnelle du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIIA 002 – Implantation en montagne qui consiste en l'aménagement d'un mur de soutènement en paliers avec des grosses roches, en autant que l'exigence suivante soit respectée :

- une plantation sur les différents paliers.

Cette demande est déposée par Annie Meunier, propriétaire de l'immeuble sis sur les lots existants 5B-8 et 6B-34 du rang 3 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2010-06-397

PIIA au 4503, route 117 – Affichage sur la route 117 et 329 Nord - Commerce «Club Piscines»

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation conditionnelle du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIIA 007 – Affichage sur la route 117 et 329 Nord qui consiste en l'installation d'une enseigne sur poteau dans la cour latérale gauche du commerce «Club Piscines», en autant que les exigences suivantes soient respectées :

- la reconduction de la garantie financière de 5 000\$ qui avait été déposée pour les aménagements extérieurs par la résolution numéro 2010-04-226,
- le retrait des enseignes temporaires.

Le tout tel que montré au plan préparé par Philippe Desautels, dossier 025-017-R1, en date du 5 mai 2010.

Cette demande est déposée par Philippe Desautels, représentant dûment mandaté par Piscines Services Dépôt inc., propriétaire de l'immeuble sis sur le lot existant 23-23 du rang 5 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2010-06-398

PIIA au 625, route 329 Nord – Affichage sur la route 117 et 329 Nord - Nouvelle enseigne – «Centre multi-services automobile»

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation conditionnelle du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIIA 007 – Affichage sur la route 117 et 329 Nord qui consiste en l'installation d'une nouvelle enseigne détachée en cour avant du bâtiment principal, en autant que l'exigence suivante soit respectée :

- le retrait de l'enseigne temporaire de type panneau sandwich.

Cette demande est déposée par 3384144 Canada inc., propriétaire de l'immeuble sis sur le lot existant 13A-10 du rang 5 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2010-06-399

PIIA au 1, rue Préfontaine Est - Affichage au centre-ville - Nouvelle enseigne en saillie – Commerce l'«Atelier Gourmet»

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation conditionnelle du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIIA 005 – Affichage au centre-ville qui consiste en l'installation d'une enseigne en saillie pour le nouveau commerce de type épicerie fine «l'Atelier Gourmet», en autant que l'exigence suivante soit respectée :

- un éclairage en col de cygne sur l'enseigne en saillie.

Cette demande est déposée par Caroline Desbiens, représentante dûment mandatée par Martine Forel, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot existant 12A-102-4 du rang 4 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2010-06-400

PIIA au 69, rue Préfontaine Est - Travaux au centre-ville - Rénovation extérieures et galeries

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIIA 004 – Travaux au centre-ville qui consistent en la rénovation extérieure du bâtiment principal et des galeries.

Cette demande est déposée par Stéphane Lortie, propriétaire de l'immeuble sis sur une partie du lot existant 11A-14 du rang 4 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2010-06-401

PIIA au 124, chemin Tour du lac - Travaux au centre-ville – Nouvelle construction

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation conditionnelle du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIIA 004 – Travaux au centre-ville qui consistent en la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale isolée, à l'aménagement du site et d'une entrée charretière, en autant que l'exigence suivante soit respectée :

- la conservation d'une bande boisée en cour avant d'une profondeur minimum de 2,5 mètres.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Jean Godon portant la minute 18 436 en date du 12 mai 2010.

Cette demande est déposée par Léonard Tkatch, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot existant 14-32 du rang 4 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2010-06-402

PIIA au 53-55, rue Saint-Joseph - Travaux au centre-ville - Galerie

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIIA 004 – Travaux au centre-ville qui consistent au remplacement du garde-corps de la galerie avant et avant latérale du logement du rez-de-chaussée et les garde-corps des galeries des deux étages en cour arrière, et de la porte sur la face avant latérale.

Cette demande est déposée par André Fournelle, propriétaire de l'immeuble sis sur une partie du lot existant 11A-30 du rang 4 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2010-06-403

PIIA au 172-176, rue Saint-Vincent - Travaux au centre-ville - Escalier menant à l'étage

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation conditionnelle du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIIA 004 – Travaux au centre-ville qui consistent au changement de l'escalier de métal menant à l'étage pour un escalier en bois traité avec palier à mi-chemin, en autant que l'exigence suivante soit respectée :

- des escaliers en bois avec des barrotins moulurés ainsi qu'une galerie agencée aux escaliers et de même couleur que le revêtement extérieur.

Le tout tel que montré au plan préparé par le contracteur Michel Rémy en date du 3 mai 2010.

Cette demande est déposée par Pascal Pauzé, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot existant 13A-28 du rang 4 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2010-06-404

PIIA au 10, croissant Athanase-David - Quai - Augmentation la superficie d'un quai

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation conditionnelle du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIIA 003 - Quai qui consiste en l'augmentation de la superficie totale d'un quai permettant d'accueillir 5 embarcations, en autant que l'exigence suivante soit respectée :

- le reboisement de la bande riveraine conformément à la réglementation en vigueur.

Le tout tel que montré au plan projet de construction et d'implantation préparé par l'ingénieur Anthony David Fantini en date du 30 juillet 2009.

Cette demande est déposée par Frank Bertucci, propriétaire de l'immeuble sis sur le lot existant 15A-28 du rang 3 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2010-06-405

PIIA au 60B, rue Principale Est – Affichage au centre-ville pour le nouveau commerce «Chaussures Dicaire»

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation conditionnelle du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIIA 005 – Affichage au centre-ville qui consiste en l'installation d'un affichage à plat au bâtiment ainsi qu'en saillie pour la façade du nouvel établissement commercial de type atelier «Chaussures Dicaire», en autant que l'exigence suivante soit respectée :

- que le nom de la compagnie «Chaussures Dicaire» soit en relief sur l'enseigne en saillie.

Cette demande est déposée par Luc Dicaire, représentant dûment mandaté par Les placements Fonds Durs inc., propriétaire de l'immeuble sis sur une partie du lot existant 74 du rang 4 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2010-06-406

PIIA au 1341, rue Principale – Affichage sur la route 117 pour le nouveau commerce «Autopneu Centre de l'auto S. Legault»

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation conditionnelle du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIIA 007 – Affichage sur la route 117 qui consiste en l'installation d'un nouvel affichage attaché et détaché pour le nouveau commerce de réparation, de location et de vente de véhicules «Autopneu Centre de l'auto S. Legault», en autant que les exigences suivantes soient respectées :

- la modification du fond jaune de l'enseigne par un trait de couleur jaune pour l'enseigne en façade avant,

- le dépôt d'une garantie financière d'un montant de 5 000\$ pour l'aménagement paysager à la base de l'enseigne.

Cette demande est déposée par 175634 Canada inc., propriétaire de l'immeuble sis sur les lots existants 3-93 et 3-188 du rang 3 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

2010-06-407

PIIA au 1341, rue Principale – Travaux sur la route 117 – Stationnement pour le nouveau commerce «Autopneu Centre de l'auto S. Legault»

Il est proposé par Yvan Chen, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation conditionnelle du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIIA 007 – Travaux sur la route 117 qui consistent en l'aménagement de l'aire de stationnement existante pour le nouveau commerce «Autopneu Centre de l'auto S. Legault», en autant que les exigences suivantes soient respectées :

- une plantation d'arbustes le long de la ligne avant et autour du bâtiment principal,
- la plantation d'une haie de cèdres de 2 mètres de hauteur devant la clôture prévue en cour latérale droite,
- la reconduction de la garantie financière de 5 000\$ exigée pour l'aménagement paysager à la base de l'enseigne du nouveau commerce.

Le tout tel que montré au plan image préparé par l'arpenteur-géomètre Jean Godon portant la minute 18 358 en date du 19 avril 2010.

Cette demande est déposée par 175634 Canada inc., propriétaire de l'immeuble sis sur les lots existants 3-93 et 3-188 du rang 3 du canton de Beresford.

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

2010-06-408

Sécurité/Incendie - Nominations aux postes de lieutenant et lieutenants de relève

ATTENDU QUE

le service de la sécurité incendie, suite à la réorganisation des équipes, a besoin de s'adjoindre des services d'un lieutenant et de deux lieutenants de relève;

ATTENDU QUE

le comité de sélection, créé à cet effet, a procédé aux rencontres et évaluations des candidats;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Agathe-des-Monts, sur la recommandation du comité de sélection, accepte les nominations suivantes :

- Monsieur Sébastien Haché, au titre de lieutenant et,
- Messieurs Éric Fulker et Éric Brosseau, au titre de lieutenant de relève

avec une période d'essai de six mois, et

- messieurs Patrick Piché et David Foisy-Bélanger au titre de lieutenant de relève pour un mandat maximum d'une année, incluant une période d'essai de six mois.

ADOPTÉE

2010-06-409

Restauration de la gare / Imputation de travaux au surplus libre de l'agglomération

ATTENDU QUE

l'agglomération de Sainte-Agathe-des-Monts a de la disponibilité budgétaire dans son surplus libre pour compléter des travaux d'aménagement autour de la gare (*bureau touristique et centre d'accueil pour le parc linéaire*);

ATTENDU QUE

le conseil désire réaliser des travaux de plantation d'arbres, d'arbustes, de réparation de gazon et des bordures de béton pour remettre en état le terrain autour de la gare, endommagé suite aux travaux de reconstruction, et ce, dans le but d'accueillir correctement la population régionale, les touristes et les cyclistes;

Il est proposé par Jean-Léo Legault, conseiller

appuyé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts:

- autorise le Service des Travaux publics à effectuer des travaux de remise en état du terrain entourant l'ancienne gare, situé au 24 rue Saint-Paul et,
- autorise le trésorier à utiliser une partie du surplus libre de l'agglomération, jusqu'à un maximum de 10 000 \$, pour payer ces dépenses.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR L'ORDRE DU JOUR.

2010-06-410

Levée de la séance

Il est proposé par Lise Gaudreau-Régimbald, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Le maire, Denis Chalifoux

Le greffier-adjoint, Vincent Langevin

INDEX DES RÉSOLUTIONS ADOPTÉES LE 15 JUIN 2010

2010-06-345	Adoption de l'ordre du jour
2010-06-346	Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 18 mai et de la séance extraordinaires du 1 ^{er} juin 2010
2010-06-347	Place Lagny – Installation de grillage sur la scène extérieure- Fonds de parc d'agglomération
2010-06-348	Cour municipale commune de Sainte-Agathe-des-Monts – Adhésion des municipalités de Lac-Saguay, Lac-du-Cerf et Lac-des-Écorces

- 2010-06-349 Transport Adapté & Collectif des Laurentides – Protocole d'entente
- 2010-06-350 Activités de la Chambre de commerce Sainte-Agathe-des-Monts / été 2010 – Exposition de voitures anciennes
- 2010-06-351 Nomination au conseil d'administration du Parc des Campeurs
- 2010-06-352 Inscription au Programme Rénovation Québec (PRQ) – Programme AccèsLogis Québec – Projet le Versant d'Or
- 2010-06-353 Projet sentiers inter village - Résultat de l'appel d'offres et adjudication conditionnelle de mandat suite à l'approbation du projet de pacte rural régional
- 2010-06-354 Comptes payés – Mai 2010
- 2010-06-355 Dépôt du certificat du trésorier – Disponibilité de crédits
- 2010-06-356 Dépôt du rapport budgétaire
- 2010-06-357 Adoption du second projet de règlement numéro 2010-U53-5 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 afin de modifier les usages autorisés dans la zone Ca-943
- 2010-06-358 Adoption du projet de règlement numéro 2010-U53-6 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 afin de modifier le nombre de cases de stationnement requis dans la zone Cm-119
- 2010-06-359 Adoption du projet de règlement numéro 2010-U53-7 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 afin de modifier le nombre de cases de stationnement requis dans les zones Cv ou Cm
- 2010-06-360 Adoption du projet de règlement numéro 2010-U54-1 modifiant le règlement de lotissement numéro 2009-U54 afin de modifier une disposition relative aux rues en « cul-de-sac »
- 2010-06-361 Adoption du projet de règlement numéro 2010-U56-1 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2009-U56
- Avis de motion - Règlement numéro 2010-U54-1 modifiant le règlement de lotissement numéro 2009-U54 afin de modifier une disposition relative aux rues en « cul-de-sac »
- Avis de motion - Règlement numéro 2010-U56-1 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2009-U56
- Avis de motion - Règlement numéro 2010-EA-173 décrétant une dépense et un emprunt d'un montant de 19 500 000 \$ pour défrayer les coûts des travaux de mise aux normes de l'alimentation en eau potable de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts
- 2010-06-362 Adoption du règlement numéro 2010-T-170 décrétant une augmentation du fonds de roulement de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts
- 2010-06-363 Adoption du projet de règlement numéro 2010-U53-8 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53
- 2010-06-364 Embauche de personnel temporaire – Services administratifs
- 2010-06-365 Adjudication de contrat – Location-achat d'une camionnette de services pour le service de l'hygiène du milieu
- 2010-06-366 Mezzanine au garage municipal – Mandat à GENIVAR
- 2010-06-367 Réfection et mises aux normes du Centre Sportif - Adjudication de contrat - Appel d'offres numéro SL-2010-005 - Système de sonorisation
- 2010-06-368 Service de calèche tirée par des chevaux – Autorisation et entente
- 2010-06-369 Service des loisirs - Embauche du personnel saisonnier - autorisation
- 2010-06-370 Ouverture officielle de la synagogue – Fermeture de rue - Modification de la résolution numéro 2010-05-302
- 2010-06-371 Rapport d'activité de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts pour le mois de mai 2010
- 2010-06-372 Autorisation de signature de l'entente avec l'agence de bassin versant Abrinord
- 2010-06-373 Constat d'infraction - Certificat de localisation non remis – 481, chemin Saint-Jean – Matricule 4798-15-0335
- 2010-06-374 Constats d'infraction – 295 chemin Beresford Park «Isolation du Nord » – usage sans certificat d'autorisation – Matricule: 4103-95-6920
- 2010-06-375 Constats d'infraction – 850 chemin Beresford Park «Isolation du Nord » – usages non autorisés, entreposage et travaux sans permis – Matricule: 4204-02-3968

- 2010-06-376 Constat d'infraction – Nuisances - 471 rue de Tignes – Matricule 4699-53-6401
- 2010-06-377 Constat d'infraction - Rapport de conformité d'installation sanitaire non remis – 5038, chemin Lendman – Matricule 4002-48-1731
- 2010-06-378 Constat d'infraction - Contrat d'entretien pour l'installation sanitaire non remis – 4, croissant Athanase-David – Matricule 4299-66-6905
- 2010-06-379 Dérogation mineure au 1681, chemin Brunet - Profondeur et frontage d'un lot projeté
- 2010-06-380 Dérogation mineure au 8010, impasse du Mirador - Architecture du bâtiment
- 2010-06-381 Dérogation mineure au 172-176, rue Saint-Vincent - Localisation d'un escalier
- 2010-06-382 Dérogation mineure au 69, rue Préfontaine Est - Localisation d'un escalier
- 2010-06-383 Dérogation mineure au 1341, rue Principale - Stationnement et aménagement extérieur
- 2010-06-384 Dérogation mineure au 38, rue Corbeil - Logement au sous-sol
- 2010-06-385 PIIA au 51, chemin Gillespie – Implantation en montagne – Construction d'une nouvelle habitation unifamiliale isolée – Revêtement extérieur - Modification
- 2010-06-386 PIIA au 145, chemin du Lac-des-Sables - Implantation en montagne – Aménagement extérieur
- 2010-06-387 PIIA au 570 rue des Bouleaux - Implantation en montagne – Agrandissement
- 2010-06-388 PIIA au 189, chemin du Tour-du-Lac - Implantation en montagne – Véranda
- 2010-06-389 PIIA au 219, chemin du Tour-du Lac - Implantation en montagne – Agrandissement du bâtiment principal
- 2010-06-390 PIIA au 1011, chemin Boréal - Implantation en montagne - Nouvelle construction
- 2010-06-391 PIIA au 1681, chemin Brunet – Implantation en montagne - Lotissement
- 2010-06-392 PIIA au 8010, impasse du Mirador - Implantation en montagne - Nouvelle construction
- 2010-06-393 PIIA au 10, chemin des Bois-Francs – Implantation en montagne - Galerie
- 2010-06-394 PIIA au 101, rue Monique - Implantation en montagne – Nouvelle construction
- 2010-06-395 PIIA au 2940, chemin des Geais-Bleus - Implantation en montagne – Nouvelle construction
- 2010-06-396 PIIA au 30, rue Vendette - Implantation en montagne – Aménagement extérieur
- 2010-06-397 PIIA au 4503, route 117 – Affichage sur la route 117 et 329 Nord - Commerce «Club Piscines»
- 2010-06-398 PIIA au 625, route 329 Nord – Affichage sur la route 117 et 329 Nord - Nouvelle enseigne – «Centre multi-services automobile»
- 2010-06-399 PIIA au 1, rue Préfontaine Est - Affichage au centre-ville - Nouvelle enseigne en saillie – Commerce l'«Atelier Gourmet»
- 2010-06-400 PIIA au 69, rue Préfontaine Est - Travaux au centre-ville - Rénovation extérieures et galeries
- 2010-06-401 PIIA au 124, chemin Tour du lac - Travaux au centre-ville – Nouvelle construction
- 2010-06-402 PIIA au 53-55, rue Saint-Joseph - Travaux au centre-ville - Galerie
- 2010-06-403 PIIA au 172-176, rue Saint-Vincent - Travaux au centre-ville - Escalier menant à l'étage
- 2010-06-404 PIIA au 10, croissant Athanase-David - Quai - Augmentation la superficie d'un quai
- 2010-06-405 PIIA au 60B, rue Principale Est – Affichage au centre-ville pour le nouveau commerce «Chaussures Dicaire»
- 2010-06-406 PIIA au 1341, rue Principale – Affichage sur la route 117 pour le nouveau commerce «Autopneu Centre de l'auto S. Legault»
- 2010-06-407 PIIA au 1341, rue Principale – Travaux sur la route 117 – Stationnement pour le nouveau commerce «Autopneu Centre de l'auto S. Legault»
- 2010-06-408 Sécurité/Incendie - Nominations aux postes de lieutenant et lieutenants de relève
- 2010-06-409 Restauration de la gare / Imputation de travaux au surplus libre de l'agglomération
- 2010-06-410 Levée de la séance